

LE MONOXYDE DE  
CARBONE EST UN  
GAZ DANGEREUX,  
INVISIBLE, INODORE  
ET SANS SAVEUR.



# STOP AU MONOX DANS LA MAISON !

APPRENEZ À MIEUX LE CONNAÎTRE  
POUR LE COMBATTRE ET TESTEZ  
VOS CONNAISSANCES SUR

[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
ars  
Agence Régionale de Santé  
Grand Est



## Quels symptômes en cas d'intoxication ?

Fatigue inexplicable, vertiges, nausées, vomissements, maux de tête, troubles visuels, perte de connaissance, voire coma peuvent être le signe de la présence de monoxyde dans votre logement.

## Les premiers gestes à faire en cas d'accident

- **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres pour renouveler l'air
- **Arrêtez si possible** toute combustion
- **Evacuez les locaux**, videz-les de leurs occupants
- **Alertez les secours** :
  - 15 pour le SAMU 18 pour les pompiers
  - 112 pour le numéro d'urgence européen
  - 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes



[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)

[www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)  
> Rubrique Grand public > Protégez votre santé  
> Habitat, espace clos > Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?

### Agence Régionale de Santé Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX  
Standard régional : 03 83 39 30 30



[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)



@ars\_grand\_est



@ARSGrandEst



Agence Régionale de Santé Grand Est

Comme 4000 personnes chaque année en France, vous avez été intoxiqué par

# LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et mortel



## Pour éviter un nouvel accident

- Aérez, ventilez
- Faites contrôler vos installations de chauffage et d'eau chaude
- Respectez les consignes d'utilisation des fabricants



# Comment prévenir les intoxications par le monoxyde de carbone ?

## Appareils mobiles, chauffages d'appoint



Les appareils mobiles de chauffage d'appoint doivent être munis de dispositifs de sécurité avec contrôle d'atmosphère.

### Renouveler l'air du local

Ces appareils ont besoin d'un volume d'air important pour bien fonctionner.

La pièce où l'appareil est utilisé doit être munie d'arrivées et de sorties d'air vers l'extérieur.

Par ailleurs les arrivées d'air (bouche ou lame d'aération, VMC) ne doivent pas être bouchées.

### Ne pas utiliser au-delà de la durée indiquée par le constructeur

Les chauffages mobiles d'appoint sont recommandés pour des utilisations ponctuelles. Ils ne doivent pas être utilisés en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal. En cas d'utilisation prolongée, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du monoxyde de carbone.

### Entretien son matériel

Chaque hiver, veillez à l'entretien de votre appareil auprès de votre spécialiste revendeur. Un appareil mal réglé ou encrassé consomme davantage, a une durée de vie plus courte et augmente le risque d'intoxication.

## Chaudières (bois, charbon, gaz, fuel)



Une chaudière doit être installée par un professionnel qualifié.

### Vérifier et entretenir annuellement son matériel

Il est obligatoire de demander annuellement à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète.

### Assurer une évacuation correcte des gaz brûlés

Il faut veiller à ce que le conduit de cheminée auquel est raccordée la chaudière soit en bon état, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable), et que sa vacuité et son étanchéité soient totales.

Un ramonage est obligatoire au moins une fois par an (selon la réglementation en vigueur dans votre département)

*La prévention des intoxications par le monoxyde de carbone passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.*

*Un détecteur de monoxyde de carbone est un dispositif complémentaire de prévention mais ne saurait se substituer à cet entretien.*

## Cuisinières (bois, charbon, gaz)



### Il ne faut pas détourner les appareils de l'usage auquel ils sont destinés.

Ainsi, les cuisinières à gaz ne doivent pas être utilisées pour le chauffage (ex : porte du four maintenue ouverte).

### Les brûleurs de la cuisinière à gaz doivent être nettoyés régulièrement

(on doit voir une flamme bleue et courte dans chaque orifice).

S'ils sont encrassés, le mélange air gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

## Inserts de cheminée, poêles



Les conduits d'évacuation doivent être en parfait état, sans obturation, sans défaut d'étanchéité et parfaitement isolés. Ils doivent être ramonés périodiquement au moins une fois par an (selon la réglementation en vigueur dans votre département)

## Moteurs à explosion (véhicule, appareil de bricolage, groupe électrogène)



### Il ne faut pas utiliser de moteur à explosion dans un endroit confiné

(ex : ne pas faire tourner le moteur d'une voiture dans un garage fermé).

Ce conseil est également valable pour les deux-roues, les tondeuses, tronçonneuses...

**Les groupes électrogènes comportant un moteur à combustion interne doivent impérativement fonctionner en extérieur.** En cas de mise sous abri, celui-ci doit être totalement ventilé et indépendant des lieux d'habitation.

### Cas des cheminées à l'éthanol / bioéthanol

Si une cheminée à l'éthanol est placée dans une petite pièce ou une pièce mal ventilée, la combustion se fait mal et peut aboutir à la production de monoxyde de carbone.





# LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et mortel



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ars  
Agence Régionale de Santé  
Grand Est

En région Grand Est, pendant l'hiver 2020/2021 :

- 84 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone
- 228 personnes exposées
- 2 personnes décédées \*



Nombre d'épisodes d'intoxication par département :  
(du 1 octobre 2020 au 30 avril 2021)

## QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- qui se mélange à l'air ambiant,
- invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- qui peut être mortel car très toxique.

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- chaudières (bois, charbon, gaz, fioul...),
- chauffe-eau et chauffe-bains,
- inserts de cheminées, poêles,
- groupes électrogènes à moteur thermique,
- chauffages mobiles d'appoint,
- cuisinières (bois, charbon, gaz),
- moteurs automobiles dans les garages,
- appareils de type brasero.

## QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

Fatigue inexplicquée, vertiges, nausées, vomissements, maux de tête, troubles visuels, perte de connaissance voire coma peuvent être le signe de la présence de monoxyde dans votre logement.

1. **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres pour renouveler l'air
2. **Arrêtez si possible** toute combustion
3. **Evacuez les locaux**, videz-les de leurs occupants
4. **Alertez les secours** :
  - 15 pour le SAMU, 18 pour les pompiers,
  - 112 pour le numéro d'urgence européen,
  - 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes



## LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1. FAITES ENTREtenir VOTRE CHAUDIÈRE par un professionnel qualifié tous les ans
2. FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINÉES au moins une fois par an.
3. AÉREZ ET VENTILEZ VOTRE LOGEMENT au minimum 10 à 15 minutes, deux fois par jour.
4. NE BOUCHEZ PAS LES AÉRATIONS DE VOTRE LOGEMENT
5. N'UTILISEZ PAS LES CHAUFFAGES MOBILES d'appoint en continu
6. NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz
7. ÉVITEZ L'UTILISATION DE CHAUFFE-EAU non raccordés à l'extérieur
8. NETTOYEZ RÉGULIÈREMENT les brûleurs de votre cuisinière à gaz
9. NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé
10. N'UTILISEZ PAS LES GROUPES ÉLECTROGENES dans les espaces clos

La prévention des intoxications par le monoxyde de carbone passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

Un détecteur de monoxyde de carbone est un dispositif complémentaire de prévention mais ne saurait se substituer à cet entretien.



www.ars.grand-est.sante.fr || www.stopmonox.com || @ARSGrandEst || @ars\_grand\_est || Agence Régionale de Santé Grand Est  
Service communal d'hygiène et de santé de votre mairie si vous habitez : Lunéville, Metz, Nancy, Saint-Dié des Vosges, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Troyes, Colmar, Mulhouse, Strasbourg  
Centre antipoison Grand Est : Nancy 03 83 22 50 50

\* Données déclarées à l'ARS au 05/11/2021 pour la période du 01/10/2020 au 30/04/2021, susceptibles d'évoluer

